

## Coup d'arrêt à l'électricité « verte » aux Pays-Bas [22/08/2006]

*La coalition de centre-droit qui dirige les Pays-Bas estime avoir rempli ses objectifs en matière d'électricité « verte ». Elle vient donc de mettre un terme aux subventions à ce secteur des énergies renouvelables.*

DE NOTRE CORRESPONDANT À AMSTERDAM.

Contre toute attente, La Haye vient de décider le gel de toutes ses subventions dans le secteur des énergies renouvelables. Estimant avoir rempli ses objectifs, la coalition de centre-droit à La Haye ne veut pas être plus royaliste que le roi. Selon ses calculs, les Pays-Bas seraient déjà en mesure d'atteindre les objectifs du traité de Kyoto prévoyant la production de 9 % d'électricité « durable » d'ici à 2010.

« *Il appartient au prochain gouvernement d'investir davantage dans l'énergie durable* », a indiqué en fin de semaine dernière le nouveau ministre de l'Economie, Joop Wijn. La décision est entrée en vigueur vendredi. Désormais, tous les projets en préparation mais qui n'ont pas fait l'objet de demande de subvention seront systématiquement rejetés.

### **Électrochoc**

La mesure a l'effet d'un électrochoc parmi les compagnies d'électricité et la filière agricole. « *C'est un mauvais signe qui ne crée pas un climat favorable pour les investisseurs dans l'énergie durable* », a déploré la fédération des entreprises d'électricité EnergieNed.

Sur le terrain, nombre de projets seraient déjà sur une voie de garage. Dans le nord du pays, un groupe d'exploitants agricoles entend désormais geler la construction d'une centrale qui devait fournir de l'énergie à partir de la fermentation de produits agricoles. Un parc d'éoliennes situé dans le polder de Flevoland ayant récemment reçu son permis de construction pour procurer de l'électricité « verte » à 10.000 foyers se trouve aussi sur la sellette parce que sa demande de subvention n'a pas encore été soumise. Même coup d'arrêt au changement programmé de turbines d'un champ d'éoliennes à Eemshaven, dans la province de Groningue.

Sur le plan de l'environnement, la décision risque de s'avérer contre-productive. L'objectif de produire 10 % d'électricité propre dans le cadre de l'extension de la centrale électrique de Maasbracht dans le Limbourg est déjà remis en cause. La compagnie d'électricité Essent chargée d'une partie de ces travaux envisage de renoncer aux autorisations administratives demandées dans un dossier en instance. Loin de donner l'exemple, la décision du ministre va carrément à contre-courant d'une loi votée l'année dernière. Ambitieux, ce texte prévoit que 100 % des achats du gouvernement central devront être durables (50 % pour les autres secteurs publics) d'ici à 2010.

**DIDIER BURG**

